

# Avis du CFDD sur la gouvernance climatique

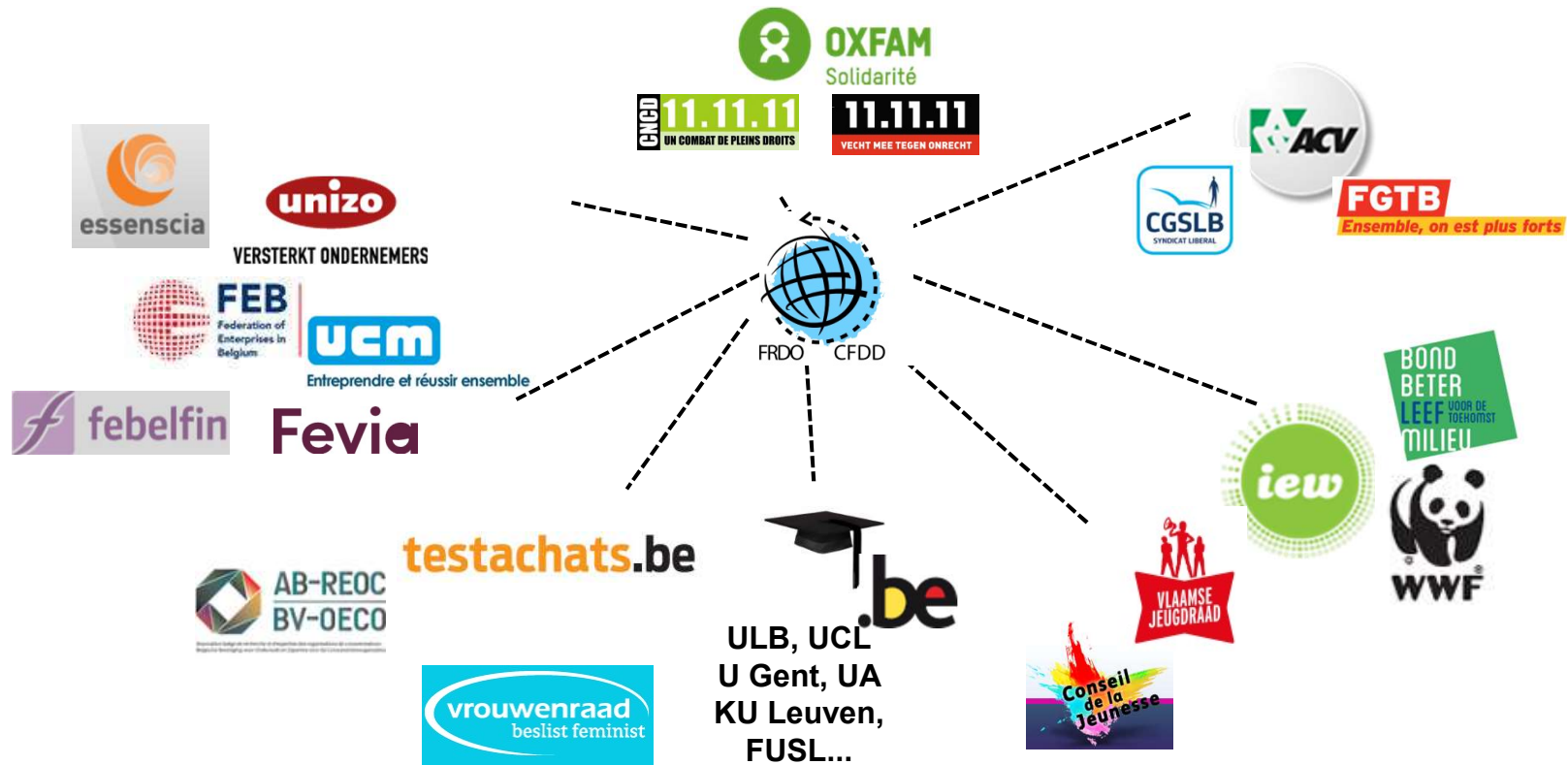
Marc Depoortere  
Directeur du CFDD



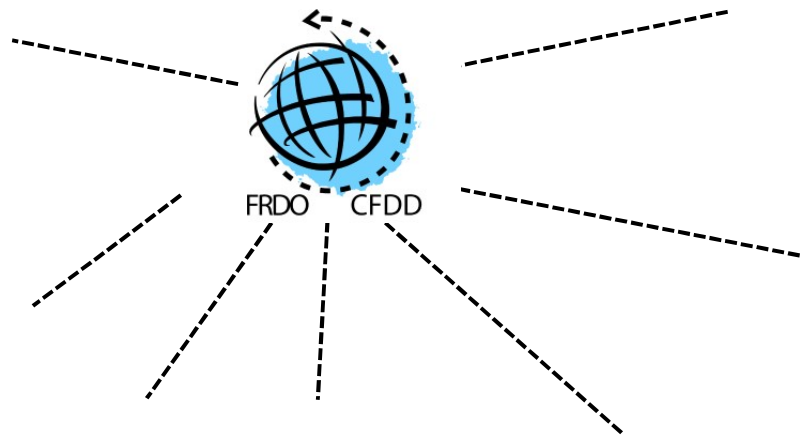
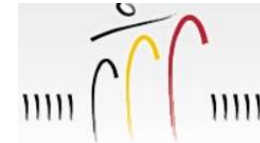
---

Dialogue sur la gouvernance belge en matière de climat – 27/11/2018

# 1. CFDD : qui sommes-nous?



# CFDD : avec qui travaillons-nous ?



# 4 avis récents

- 1.) **Avis relatif à la contribution fédérale au Plan national Energie/Climat 2030**, demandé par la ministre de l'Énergie; de l'Environnement et du développement durable approuvé le 12 avril 2018
  
- 2.) **Avis relatif à la gouvernance en matière de qualité de l'air**  
Demandé par le Président de la Commission du Sénat des affaires transversales – compétences communautaires, Steven Vanackere, approuvé le 22/05/2018
  
- 3.) **Avis sur la gouvernance concernant la politique climatique**  
Demandé par le Président Steven Vanackere, approuvé le 4/07/2016
  
- 4.) **Avis sur la concrétisation de la transition de la Belgique vers une société bas carbone en 2050**  
Demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Énergie, Melchior Wathelet, approuvé le 27/05/2014, avis commun avec CESRBC, CERBC, Minaraad, SERV, CESW et CWEDD



## A. Coordination entre niveaux de pouvoir

- Développer une « **vision interfédérale** » (notamment en matière de mobilité) et une approche de transition
  - Nécessité d'une **stratégie cohérente et coordonnée** entre les niveaux de pouvoir.
  - Nécessité d'une **coordination systématique intrabelge** (verticale et horizontale) pour assurer une **cohérence globale** des politiques de transition :
    - maîtrise de l'énergie, mobilité...
    - Implication et accompagnement des entreprises et des citoyens
    - Transition protéinique
    - Infrastructure
    - Recherche
- Pollution de l'air ...
- 



## A. Coordination entre niveaux de pouvoir

- Mettre sur pieds une méthode objective de partage des charges
- Assurer une cohérence avec les **mesures visant à rencontrer d'autres défis.**
- Soutien sociétal
- Un rôle actif au niveau international
- Assurer le **dialogue entre les autorités publiques fédérales et la société civile.**



## B. Coopération entre niveaux de pouvoir

- Application du **principe de mutualité** : chaque niveau de pouvoir cherche à agir de manière à renforcer l'efficacité des autres niveaux.
- Concrétiser l'accord sur le *burden sharing* par un **accord de coopération** pour lever les incertitudes.
- Assurer la **circulation fluide des données** (émissions de G.E.S. et autres polluants atmosphériques, ...)
- Harmoniser : Evaluer les mesures et objectiver les décisions
- Un cadre légal stable
- Suivre les engagements



## C. Institutions

### ➤ **Assemblées parlementaires**

- Doivent œuvrer pour assurer la **répartition des objectifs** internationaux et EU entre l'Etat fédéral et les Régions.

### ➤ **Comité *ad hoc* permanent**

- Comprenant des **parlementaires fédéraux et régionaux**.
- Pour **contrôler et responsabiliser**, afin de faire respecter les dispositions en matière de gouvernance climatique et les engagements (↘ G.E.S., production énergie renouvelable, ...).

### ➤ **Commission nationale Climat**

- Où **préparer la vision BE** pour la politique climatique belge.
- En dialogue avec autres instances (CONCERE, CFDD, ...).





## C. Éléments à prendre en compte

- Importance du **processus** : objectiver, réformer et améliorer tous les processus de planification et tous les instruments existants + harmonisation réciproque.
- Importance des **initiatives locales** pour la transition.
- Promouvoir les **co-bénéfices** : marche et vélo bons pour la santé et ↘ émissions de G.E.S. et de polluants atmosphériques.
- Importance de la **sensibilisation** du grand public et des entreprises.



Merci pour votre attention !

[marc.depoortere@cfdd.be](mailto:marc.depoortere@cfdd.be)  
[www.cfdd.be](http://www.cfdd.be) – [www.frdo.be](http://www.frdo.be)

